

COMMUNE DE



Résolution N° 17/2022  
Séance du 30 novembre 2022

***Résolution relative à la modification de membres au sein du Conseil de la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance suite à la démission de Monsieur Frédéric Droz, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025,***

- Vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance, acceptés par le Conseil municipal en date du 30 octobre 2014,
- vu les articles 12 et 13 des statuts susmentionnés,
- attendu que le Conseil municipal doit élire 3 membres, pour siéger au Conseil de la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance,

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par acclamation,

de nommer Monsieur Etienne Schmelzer

pour siéger au Conseil de la fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Didier NICOLE  
Président

L.-Raquel PRY  
Vice-Présidente

Puplinge, le 30 novembre 2022